



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté n° 2024-14-0614

Portant mise à jour de la programmation prévisionnelle 2025-2027 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées relevant de la compétence exclusive de l'agence régionale de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment le livre III relatif à l'action sociale et médico-sociale mise en œuvre par des établissements et des services, parties législative et réglementaire, et plus particulièrement l'article L. 313-12-2 ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU le projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, notamment le schéma régional de santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD5C/2017/96 du 21 mars 2017 relative à la mise en œuvre de l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le contenu du cahier des charges du contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) prévu au IV ter de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles et à l'articulation avec le CPOM prévu à l'article L. 313-12-2 du même code ;

VU le CPOM 2024-2028 conclu entre l'Etat et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU l'arrêté n° 2024-13-0001 du 18 avril 2024 portant mise à jour de la programmation prévisionnelle 2024-2026 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées relevant de la compétence exclusive de l'agence régionale de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame Cécile COURREGES, en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la décision n° 2025-23-0012 du 28 février 2025 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes à Monsieur le directeur de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

CONSIDERANT que la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens –secteur personnes handicapées– est établie notamment sur la base des critères de priorisation suivants :

-date d'échéance des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus avec les ESMS accueillant des personnes handicapées,

- ESMS évoluant vers un fonctionnement en dispositif intégré,
- ESMS assurant des interventions précoces (CAMSP, CMPP),
- ESMS présentant des problématiques spécifiques,
- situations pour lesquelles l'existence d'une pluralité d'ESMS gérés par un même organisme favorise la conclusion d'un seul CPOM participant à l'optimisation de l'offre conformément au schéma régional de santé.

CONSIDERANT que la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens incluant des ESMS relevant de la compétence conjointe de la directrice générale de l'ARS et des présidents des conseils départementaux et de la métropole de Lyon est fixée par arrêté distinct pour chaque département et métropole concerné(e) ;

ARRETE

Article 1 : Les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu dans les conditions prévues à l'article L.313-12-2 du code de l'action sociale et des familles.

Article 2 : La liste annexée au présent arrêté identifie les organismes gestionnaires d'établissements et services accueillant des personnes handicapées relevant de la compétence tarifaire exclusive de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, et fixe l'année prévisionnelle d'entrée en vigueur de leur contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Article 3 : Cette programmation fait l'objet d'une révision annuelle.

Article 4 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le directeur de l'autonomie de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Fait à LYON, le

PROGRAMME 2025-2027 : Département de l'AIN

Organismes Gestionnaires	N° FINESS OG	Entrée en vigueur du CPOM au 1^{er} janvier N	Primo-CPOM ou Renouvellement
AFIS	01 000 025 5	2025	Renouvellement
ASS LA SAUVEGARDE 69	69 079 168 6	2025	Renouvellement
OVE régional	69 079 343 5	2027	Renouvellement
TOTAL AIN - 3 organismes gestionnaires			

PROGRAMME 2025-2027 : Département de l'ALLIER

Organismes Gestionnaires	N° FINESS OG	Entrée en vigueur du CPOM au 1^{er} janvier N	Primo-CPOM ou Renouvellement
AAIH Dr LACROIX	03 000 595 3	2025	Primo CPOM
ASSOCIATION MARIE-ANGE CARLOTTI	03 000 797 5	2026	Renouvellement
UDAF de l'Allier	03 000 67 87	2026	Primo-CPOM
IME EMILE GUILLAUMIN	03 000 028 5	2027	Renouvellement
Conseil d'administration MAS D'YZEURE	03 000 066 5	2026	Primo CPOM
TOTAL ALLIER - 5 organismes gestionnaires			

PROGRAMME 2025-2027 : Département de l'ARDECHE :

Organismes Gestionnaires	N° FINESS OG	Entrée en vigueur du CPOM au 1^{er} janvier N	Primo-CPOM ou Renouvellement
APATPH	07 000 105 2	2027	Primo CPOM
ASS DES ITEP DE L'ARDECHE	07 000 614 3	2025	Renouvellement
CROIX ROUGE FRANCAISE régional	75 072 133 4	2026	Primo CPOM
FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES	07 078 538 1	2025	Renouvellement
MESSIDOR régional	69 000 229 0	2026	Renouvellement
PEP SRA	26 000 698 6	2026	Renouvellement
TOTAL ARDECHE - 6 organismes gestionnaires			

PROGRAMME 2025-2027 : Département du CANTAL

Organismes Gestionnaires	N° FINESS OG	Entrée en vigueur du CPOM au 1^{er} janvier N	Primo-CPOM ou Renouvellement
ASSOCIATION ACAP OLMET	15 078 282 9	2025	Renouvellement
PEP 15	15 078 216 7	2027	Renouvellement
UDAF 15	15 000 156 8	2026	Primo-CPOM
TOTAL CANTAL - 3 organismes gestionnaires			

PROGRAMME 2025-2027 : Département de la DRÔME

Organismes Gestionnaires	N° FINESS OG	Entrée en vigueur du CPOM au 1 ^{er} janvier N	Primo-CPOM ou Renouvellement
ASS CLAIR SOLEIL	26 000 038 5	2025	Renouvellement
ASS LES TILLEULS-AVADI	26 000 080 7	2026	Primo CPOM
ASS VIVRE A FONTLAURE	26 000 062 5	2025	Renouvellement
ASS LES AMIS DE BEAUVALLON	26 000 054 2	2025	Renouvellement
CH DRÔME VIVARAIS	26 000 326 4	2026	Primo CPOM
CROIX ROUGE FRANCAISE, régional	75 072 133 4	2026	Primo CPOM
MESSIDOR, régional	69 000 229 0	2026	Renouvellement
ORSAC	01 078 300 9	2025	Primo CPOM
PEP SRA	26 000 698 6	2026	Renouvellement
UGECAM	69 002 972 3	2025	Primo CPOM
ASSOCIATION CMPP Clos Gaillard	26 000 070 8	2027	Renouvellement
ASSOCIATION COMITE PERCE NEIGE	92 080 982 9	2027	Renouvellement
TOTAL DROME - 12 organismes gestionnaires			

PROGRAMME 2025-2027 : Département de l'ISERE

Organismes Gestionnaires	N° FINESS OG	Entrée en vigueur du CPOM au 1^{er} janvier N	Primo-CPOM ou Renouvellement
AFG AUTISME	75 002 223 8	2025	Primo CPOM
ASSOCIATION ENTRAIDE UNION	75 071 931 2	2027	Renouvellement
FONDATION SANTE DES ETUDIANTS DE FRANCE	75 072 057 5	2025	Renouvellement
ITINOVA	69 079 319 5	2027	Renouvellement
MESSIDOR, régional	69 000 229 0	2026	Renouvellement
MFI - SSAM	38 079 326 5	2027	Renouvellement
PEP SRA, Interdép	26 000 698 6	2026	Renouvellement
SAUVEGARDE 38	38 079 207 7	2025	Renouvellement
TOTAL ISERE - 8 organismes gestionnaires			

PROGRAMME 2025-2027 : Département de la LOIRE

Organismes Gestionnaires	N° FINESS OG	Entrée en vigueur du CPOM au 1^{er} janvier N	Primo-CPOM ou Renouvellement
ADHAMA	42 000 165 3	2025	Renouvellement
ASSOCIATION LA PLUME VERTE	42 000 164 6	2027	Renouvellement
ASSOCIATION LE PHENIX	42 000 008 5	2026	Renouvellement
ASSOCIATION LE ROSIER BLANC	42 000 040 8	2027	Renouvellement
PRISME 21 LOIRE	42 000 116 6	2027	Renouvellement
OVE régional	69 079 346 5	2027	Renouvellement
CDAT	42 000 120 8	2027	Primo CPOM
FONDATION CHANTELISE interdép	69 004 637 0	2026	Renouvellement
MAS LES 4 VENTS	42 079 346 5	2025	Primo CPOM
MESSIDOR régional	69 000 229 0	2026	Renouvellement
TOTAL LOIRE - 10 organismes gestionnaires			

PROGRAMME 2025-2027 : Département de la HAUTE-LOIRE

Organismes Gestionnaires	N° FINESS OG	Entrée en vigueur du CPOM au 1^{er} janvier N	Primo-CPOM ou Renouvellement
ASSOCIATION L'ESSOR	92 002 609 3	2025	Renouvellement
CROIX ROUGE FRANCAISE régional	75 072 133 4	2026	Primo CPOM
ADIMCP Loire, interdép	42 178 708 7	2027	Renouvellement
TOTAL HAUTE-LOIRE - 3 organismes gestionnaires			

PROGRAMME 2025-2027 : Département du PUY DE DÔME

Organismes Gestionnaires	N° FINESS OG	Entrée en vigueur du CPOM au 1^{er} janvier N	Primo-CPOM ou Renouvellement
ALTERIS	63 001 153 4	2027	Renouvellement
ASSOCIATION ENFANTS CHEMINOTS	63 001 151 8	2025	Renouvellement
CCAS CLERMONT FERRAND	63 078 642 4	2025	Primo CPOM
CH DE BILLOM	63 078 136 7	2025	Primo CPOM
EMSP DES GALOUBIES	63 000 117 0	2025	Primo CPOM
FONDATION CHANTELISE, <i>interdépartemental</i>	69 004 637 0	2026	Renouvellement
TOTAL PUY DE DÔME - 6 organismes gestionnaires			

PROGRAMME 2025-2027 : Département du RHÔNE

Organismes Gestionnaires	N° FINESS OG	Entrée en vigueur du CPOM au 1 ^{er} janvier N	Primo-CPOM ou Renouvellement
AFG AUTISME <i>interdép</i>	75 002 223 8	2025	Primo CPOM
ASSOCIATION LA ROCHE <i>interdép</i>	69 000 120 1	2026	Renouvellement
FONDATION CHANTELISE <i>interdép</i>	69 004 637 0	2026	Renouvellement
CH Le Vinatier	69 078 010 1	2025	Primo CPOM
ITINOVA	69 079 319 5	2025	Renouvellement
MESSIDOR <i>régional</i>	69 000 229 0	2026	Renouvellement
S.A.P.A.R.	69 000 196 1	2025	Primo CPOM
TOTAL RHÔNE - 6 organismes gestionnaires			

PROGRAMME 2025-2027 : Département de la SAVOIE

Organismes Gestionnaires	N° FINESS OG	Entrée en vigueur du CPOM au 1^{er} janvier N	Primo-CPOM ou Renouvellement
ASSOC. LA RIBAMBELLE	73 000 015 5	2026	Renouvellement
ASSOC MEDIC PEDAG ST REAL	73 000 040 3	2027	Renouvellement
INSTITUT DEP ST LOUIS DU MONT	73 001 013 9	2027	Renouvellement
OVE régional	69 079 343 5	2027	Renouvellement
LADAPT régional	93 001 948 4	2027	Renouvellement
TOTAL SAVOIE - 5 organismes gestionnaires			

PROGRAMME 2025-2027 : Département de la HAUTE-SAVOIE

Organismes Gestionnaires	N° FINESS OG	Entrée en vigueur du CPOM au 1^{er} janvier N	Primo-CPOM ou Renouvellement
AISP	74 000 041 9	2025	Renouvellement
ADTP	74 078 765 0	2026	Renouvellement
ŒUVRES HOSP DE L' ORDRE DE MALTE	75 081 059 0	2026	Renouvellement
MESSIDOR : régional	69 000 229 0	2026	Renouvellement
PEP 74	74 000 034 4	2026	Renouvellement
TOTAL HAUTE-SAVOIE - 4 organismes gestionnaires			